

AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE

CCAS DE LA VILLE DE BUC

MISE EN PLACE DES COUPONS SPORT ANCV



**NOUVEAU : ASSOUPPLISSEMENT DES CONDITIONS
D'ATTRIBUTION ET PROLONGATION DU DISPOSITIF
JUSQU'AU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018**

Afin de permettre aux jeunes bucois d'accéder plus facilement aux activités sportives, un dispositif d'aide est mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Buc pour payer une partie de la cotisation annuelle.

Il est destiné aux familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de **3** à 18 ans inclus, sous conditions de ressources. Ces coupons permettront d'obtenir une réduction de 20 à 50 € sur une pratique sportive.

Les demandes devront impérativement être déposées au CCAS entre le 1^{er} juin et **le 20 septembre 2018.**



QU'EST-CE QUE LE COUPON SPORT ANCV ?

Le coupon sport ANCV est une aide à la pratique sportive qui se présente sous forme d'une coupure de 10 € ou 20 €. Il permet de régler les adhésions, licences, abonnements, cours ou stages sportifs conventionnés ANCV.

Le coupon sport ANCV est sécurisé et pré-payé. Il est valable 2 ans après son année d'émission. A titre d'exemple, un coupon sport émis en 2018 est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Les coupons sport ANCV ne sont pas remboursables. Le rendu de monnaie n'est pas autorisé.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Les familles résidant à Buc depuis plus de 3 mois et dont le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales est inférieur ou égal à **1000€***.

Le montant de l'aide sera :

- 50€ par enfant pour un quotient familial CAF inférieur ou égal à 600€.
- 20€ par enfant pour un quotient familial CAF compris entre 601 et **1000€**.

PIECES A FOURNIR :

- Remplir le bulletin d'inscription papier.
- Pour les allocataires CAF : fournir une attestation du mois en cours précisant le quotient familial CAF + un justificatif de domicile de plus de 3 mois. (facture, avis d'imposition etc.)
- Pour les non-allocataires : Fournir le dernier avis d'imposition, le livret de famille et un justificatif de domicile de plus de 3 mois.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

"LE COUPON SPORT-ANCV" - ANNEE 2018-2019

Nom et prénom de la personne qui a le(s) enfant(s) à charge :

.....

Adresse : 78 530 BUC

Email : @.....

➤ **Numéro Allocataire CAF :**

➤ **Enfants âgés de 3 à 18 ans au 01/01/2018**

	NOM :	Prénom :	Date de naissance :
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

Pièces à fournir :

- L'attestation de quotient familial ou de paiement de la CAF où figure le quotient familial, du mois en cours.
- Un justificatif de domicile de la famille de plus de 3 mois.
- A défaut, la photocopie de l'avis d'imposition 2017 sur le revenu 2016 et du livret de famille.



Certifié exact, à Buc le / / 2018 ;

Signature du demandeur :

Bulletin d'inscription à déposer avant le 20 septembre 2018 soit à l'accueil de la Mairie de Buc, dans la boîte aux lettres, par courrier à : CCAS de Buc, 3 rue des frères Robin, 78530 BUC ou par mail à ccas@mairie-buc.fr.

PROLONGATION DU DISPOSITIF ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

de
3 à **18**
ans



LES

COUPONS SPORTS

Dossiers à retirer directement en mairie à partir du 1er juin 2018
et à rendre au plus tard le **jeudi 20 septembre 2018**.

Aide à la pratique sportive en direction des familles

Recevez entre 20 et 50 euros de coupons sport par enfant pour les familles
au quotient familial inférieur ou égal à **1000 euros**.



Renseignements : Centre Communal d'Action Sociale
3 rue des Frères Robin 78530 BUC
Tél : 01 39 20 71 40 / Courriel : ccas@mairie-buc.fr
www.mairie-buc.fr>de 0 à 99 ans>solidarité